Image not found or type unknown

Signature de contrat avec une école

Par **NinaArthur**, le **19/02/2019** à **18:31**

Bonjours a tous, Je suis Nina, il ya un ans de cela je me suis inscrite au centre européen de formation, j'ai suivie ma formation pendant un ans, suite a sa j'ai pas eu ma formation est je décidé d'arreter de payer une formation qui ne me plaisais plus etant partie ailleurs, aujourd'hui je suis harcelée de message, de lettre et d'e-mails que je ne souhaite plus payer et que si je ne donnais pas une sommes demander qu'il envoyer au tribunaux, alors que dans leurs pubs ils disent que si on reussiait pas notre exmen qu'il rembouser notre formation entière, aujourd'hui je voudrais savoir si je dois payer ou pas,

Merci de me repondre ... à

(adresse mail supprimée, interdit sur ce site)

Par **P.M.**, le **19/02/2019** à **19:01**

Bonjour,

Les dispositions de l'art. L444-8 du code de l'éducation doivent figurer au contrat...

Par **NinaArthur**, le **19/02/2019** à **19:13**

l'article de loi est bien dans le contrat sauf que c'est bien ecrit que si il y a un probleme de force majeur il s'engage a rembouser la formation complete, sauf que il y a quelques mois j'ai envoyer un courrier avec mes résont de forces majeurs et ils ont même pas accepter. Donc comment je dois faire

Par **P.M.**, le **19/02/2019** à **20:38**

Les raisons que vous invoquez ne sont pas des cas de force majeure...

Je crains que vous n'ayez pas d'autre choix que de respecter le contrat mais je vous conseillerais de vous rapprocher d'une association de consommateurs...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés